

## COMMUNIQUÉ MUNICIPAL : DÉPART DES MÉDECINS

Vérines, le 10 novembre 2021

Pour répondre aux commentaires à propos du départ des deux médecins établis sur notre commune, il est bon d'apporter toutes précisions utiles.

Le bail des médecins prend fin le 28 décembre 2021. Dans un souci d'anticipation, la municipalité a organisé une première rencontre le 12 mars pour connaître les intentions de ces dernières.

A cette occasion, elles nous ont fait part de leur souhait de rester dans la maison qu'elles louent 941 € par mois parce qu'elles s'y sentaient bien et envisageaient même d'y accueillir un troisième praticien.

En date du 7 avril, nous nous sommes de nouveau rencontrés. L'éventualité d'un achat de la maison a alors été évoqué. Trois agents immobiliers ont été mandatés, 2 par la mairie et 1 par les médecins, pour effectuer une évaluation du bien immobilier de 220 m<sup>2</sup> et d'une parcelle de terrain attenante de 640m<sup>2</sup> :

- Agence SAFTI : estimation 430 000 €
- AUNIS notaire : estimation 400 000 € / 410 000 €
- French Properties : 310 000 € / 330 000 €

Après réception des documents, un courriel avec tous les éléments précités a été envoyé à Mesdames ASQUIER et DE DECKER.

Le 22 juin 2021, le conseil municipal a validé la cession de ce bien pour une valeur de 400 000 € et un courrier en date du 23 juin a été transmis aux médecins.

S'en est suivie une autre rencontre en date du 13 septembre. Des points de divergence ont alors été soulevés quant au prix de vente arrêté par le conseil municipal, Mesdames ASQUIER et DE DECKER estimant que le bien était trop cher.

Pour maintenir les deux médecins sur notre commune, conscients de la nécessité de les garder, il leur a été proposé d'acquérir un terrain à construire derrière la maison qu'elles occupent actuellement pour y bâtir leur propre cabinet médical, la commune n'étant pas en mesure financièrement d'en supporter la maîtrise d'ouvrage. Nous leur avons précisé de réfléchir à la superficie désirée. Elles nous ont demandé de leur octroyer 700m<sup>2</sup>, demande qui a été acceptée et actée lors du conseil municipal du 14 septembre 2021.

A la dernière rencontre en date du 6 octobre 2021, elles nous ont annoncé ne plus vouloir acheter le terrain et de ce fait ne plus envisager de construire n'étant pas en mesure de suivre les travaux et préférant se consacrer à leur cœur de métier et à leur patientèle, ce qui les honore.

Au cours de la discussion, elles ont évoqué leur départ.

J'espère que ces éléments factuels vous apporteront un éclairage complémentaire sur la situation. Nous restons en attente d'une décision officielle de la part de nos deux médecins que nous aurions bien entendu apprécié de conserver sur notre commune.

Nous respectons leur décision.

Bien à vous.

Madame le Maire  
Line MÉODE